

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROJET
DU 12 DECEMBRE 2024**

**-
Projet éolien du Mont Bel-Air
Commune de Trébry (22)**

Date et heure : Le jeudi 12 décembre 2024 à 14h

Lieu : Salle du conseil municipal de la commune de Trébry

Présents :

- Commune de Trébry, représentée par Monsieur Daniel COMMAULT, Maire
- Commune de Saint-Trimoël, représentée par Madame Annie VALO, Maire, et Madame Marie-Pierre LE ROUX, première adjointe
- Commune de Moncontour, représentée par Madame Anne-Gaud MILLORIT, Maire
- Commune du Mené, représentée par Monsieur Florian GRASS, ingénieur territorial à la municipalité du Mené
- Commune de Saint-Glen, représentée par Monsieur Jean-François CORDON, Maire
- ESCOFI, société porteuse du projet éolien, représentée par Monsieur Vivien BAUMARD, chef de projet, Monsieur Tony MORISSEAU, responsable régional et Madame Hanane REBIHA, chargée d'affaire éolien

Absents :

- Commune de Bréhand : empêchement de dernière minute de Monsieur Yannick LE GUERN, premier adjoint
- Commune de Penguily : pas d'élus disponibles à la date du comité
- Commune de Plémy : pas de réponse de la commune
- Commune de Plouguenast-Langast : pas d'élus disponibles à la date du comité
- Commune de Trédaniel : empêchement de dernière minute de Monsieur Christophe ROBIN, Maire
- Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer : indisponibilité de Monsieur Jérémy ALLAIN, vice-président, à la date du comité

Pièce-jointe :

- Support de la présentation compilé au format PDF

Modalités d'invitation des communes :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception
- Relance téléphonique en mairie avant la date de réunion
- Comité ouvert à tous les élus souhaitant participer

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

CONTEXTE

Fin 2022, la société ESCOFI a initié le développement d'un projet éolien sur la commune de Trébry, suite à l'obtention d'une délibération favorable du conseil municipal. Les études de faisabilité sont actuellement en cours de finalisation et le porteur de projet prévoit le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) en Préfecture des Côtes d'Armor au printemps 2025.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables a entre autres introduit les notions de Comité de Projet, assurant aux élus locaux une meilleure information des projets énergétiques portés sur leur territoire.

Les porteurs de projets sont tenus d'organiser de tels comités pour tout projet énergétique situé en dehors des zones dites « d'accélération ». Ces dernières sont définies par les collectivités elles-mêmes puis remontées auprès des services de la Préfecture afin d'être approuvées.

En l'occurrence, le projet éolien du Mont Bel-Air se situe bien au sein d'une zone définie comme zone d'accélération par la commune de Trébry. Toutefois, cette dernière n'étant pas encore officiellement approuvée par la constitution d'un arrêté préfectoral définitif, la société ESCOFI a choisi d'organiser un comité de projet. Ce dernier s'inscrit dans la continuité de la démarche d'information et de concertation déjà engagée et ayant entre-autres donné lieu à de multiples échanges avec les élus de Trébry et l'intercommunalité.

PRESENTATION & ECHANGES

Le porteur de projet a animé la réunion en s'appuyant sur une présentation projetée qui a duré environ 2 heures. Le support associé est consultable dans le document joint en annexe. A noter qu'une sélection de photomontages imprimés sur formats A1 a également été présentée aux élus à la fin de la projection. Ces derniers illustraient l'insertion paysagère du projet en différents lieux du territoire de l'intercommunalité Lamballe Terre & Mer.

A noter que les élus présents lors de cet échange n'ont pas formulé de questions ou observations particulières nécessitant des compléments d'information dans le présent document. Par ailleurs, ces derniers ont remercié le porteur de projet pour la clarté et la complétude de la présentation, entre-autres concernant le volet des études réglementaires (biodiversité, paysage...).

Madame MILLORIT, Maire de Moncontour, a ajouté que la transparence des informations apportées sur les enjeux du projet générerait de la confiance.

CONSEQUENCES TIREES PAR ESCOFI DU COMITE DE PROJET

La société porteuse du projet éolien de Trébry remercie les élus de leur participation à cet échange qui s'est avéré pertinent et concret. Les intervenants estiment que la finalité du comité de projet est atteinte dans le sens où celui-ci a permis d'apporter une information complète sur les différents enjeux du projet et son avancement à quelques mois de son dépôt en Préfecture. En l'absence de questions restées sans réponses, le porteur de projet n'envisage pas d'organiser un deuxième comité de projet avant le dépôt du dossier mais se tient à la disposition des élus pour tout complément d'information ou sollicitation de rendez-vous dédié.

CONTACT

Vivien BAUMARD – Chef de projet
06 32 09 83 08
vivien.baumard@escofi.fr